Commune de Saint Jacques sur Darnétal

Accueil périscolaire et extrascolaire

55, Rue du Plis

76160 ST JACQUES SUR DARNETAL

Tel : 02.35.23.54.43

Mail : clsh@mairie-st-jacques.fr

Projet pédagogique

« Voyage autour du monde »

2023-2024

I) Introduction page 3

II) Les locaux page 3 à 4

a) Pour les 3 - 6ans

b) Pour les 6 - 12 ans

c) Les régies

d) Le bureau et la salle animateurs

e) Les sanitaires

f) L'infirmerie

g) L'espace extérieur

III) Fonctionnement page 4 à 7

a) Fonctionnement de l'accueil périscolaire du matin

b) Fonctionnement sur les temps du midi

c) Fonctionnement de l'accueil périscolaire du soir

d) Fonctionnement des mercredis

e) Fonctionnement pendant les vacances scolaires

f) Fonctionnement des activités du midi

IV) L'équipe page 7 à 8

a) Sa composition

b) Les rôles de chacun

b.1 Rôle de la responsable

b.2 Rôle de la directrice adjointe

b.3 Rôle de l'animateur

V) Les intentions éducatives page 8 à 9

a) Grandes lignes du projet éducatif

b) Objectifs du projet pédagogique

VI) Les critères d'évaluation page 9

I) Introduction

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement se situe au 55 rue du Plis dans la commune de Saint Jacques sur Darnétal 76160.

C'est un **service municipal**, ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans. Il **répond aux besoins des parents** en termes d'accueil périscolaire le matin et le soir ainsi que le midi tous les jours d'école ; mais aussi en accueil périscolaire à la demi-journée ou à la journée les mercredis et en accueil extrascolaire à la journée durant les vacances scolaires.

L'ALSH est **agréé** par la direction de la cohésion sociale et **répond aux normes** de législation en vigueur. Il vise à **l'épanouissement de l'enfant**, en proposant des activités culturelles, sportives et de loisirs tout en offrant **un cadre adapté**, **sécurisé** et du **personnel qualifié**. Il a la volonté **d'accueillir tous les enfants** quels que soient leur environnement familial, leur différences sociales et culturelles.

C'est est un lieu de vie, de détente, de contacts et d'échanges qui devront se réaliser intelligemment et avec sérieux pour respecter au mieux le développement de l'enfant. C'est une **passerelle** entre la maison et l'école sur le temps périscolaire.

L'accueil de loisirs se caractérise par une **fréquentation régulière** des mineurs inscrits, auxquels il offre **une diversité d'activités éducatives** organisées.

L'organisation d'activités est issue de la réflexion conduite par l'organisateur dans le cadre d'un **projet éducatif** dont la mise en œuvre a également fait l'objet d'une préparation de la part de l'équipe d'encadrement : **le projet pédagogique.**

Ce projet pédagogique va permettre de donner **du sens aux activités** proposées et aux **actes de la vie quotidienne**. Nos principales préoccupations y sont repérées. Il énonce en termes clairs la manière dont nous souhaitons accueillir l'enfant ou le jeune. Il est fondé sur la recherche du **bien-être** de ces derniers, de leur **épanouissement** et de leur **accès aux responsabilités** de la vie en société. **Il regroupe les orientations éducatives de l'équipe d'animation**.

Pour l'année 2023/2024, **les différents thèmes choisis** de chaque session seront **développés au fur et à mesure avec l'équipe d'animation** suivant les événements du moment ainsi que la volonté de l'équipe permanente.

Chaque session fera l'objet d'un projet **d'animation** monté avec l'équipe permanente, les vacataires et les stagiaires.

II) Les locaux

Les locaux de l'accueil de loisirs sont situés au centre socioculturel, 55 rue du Plis à Saint Jacques sur Darnétal.

a) Pour les 3-6 ans

Deux salles sont aménagées selon les normes exigées par la Protection Maternelle Infantile pour les 3-6 ans. Elles se composent : d'un coin activités aménagée avec des tables et des chaises ainsi qu'avec un coin permanent pour le jeu. L'une des salles comporte également un coin lecture.
De plus, une salle d'évolution et de motricité est disponible les mercredis et les vacances scolaires afin de diviser les groupes d'activités.
La sieste se fait dans la salle **de dortoir** où des lits sont installés ainsi que des volets occultants.

b) Pour les 6 -12 ans

Deux salles sont utilisées pour les activités et l'accueil des enfants.
Ces deux salles sont aménagées avec des tables et des chaises ainsi que des coins jeu et des coins activités.
De plus, une troisième salle peut être utilisée pour de l'aide aux devoirs ; un bénévole, vient certains soirs afin d'aider les enfants qui le souhaitent à faire leurs devoirs. Cette salle peut être utilisée sur les périodes de vacances selon l'effectif d'enfants accueillis.

c) Les régies

Elles se situent dans chaque salle d'activité et permettent de dissocier le matériel en fonction des tranches d'âges et types d'activités.

d) Le bureau et la salle animateurs

Le bureau de direction attenant à la salle animateurs est utilisé par la direction du service. Il permet de recevoir les parents ou différents partenaires en confidentialité. Les fiches sanitaires et dossiers des enfants se trouvent dans une armoire dans le bureau.
La salle des animateurs est utilisée par les animateurs pour la préparation de leurs activités et les réunions. Elle est également utilisée par le directeur adjoint lorsque le bureau de direction est occupé.
De plus, cette salle peut être utilisée pour la confection des goûters ou pour des ateliers cuisine.

e) Les sanitaires

Les sanitaires se trouvent dans le couloir d'accès aux salles et sont divisés en 2 blocs ; un pour les garçons et un pour les filles. Ils sont équipés de sanitaires adaptés aux 3-6ans. Des toilettes pour personnes handicapées sont également accessibles. Un bloc sanitaire pour les adultes se situe près du bureau de la direction.

f) L'infirmerie

L'infirmerie se trouve derrière le bureau de la direction. Elle est composée d'un meuble à pharmacie fermé à clé, d'un lit d'appoint, de vêtements de rechange, d'un lavabo ainsi que d'une armoire contenant les dossiers des années précédentes. Elle est utilisée pour soigner les différents petits bobos et permet aux enfants souffrants de se reposer.

g) L'espace extérieur

Un espace extérieur entièrement sécurisé est à la disposition des enfants. Cette cour se compose d'un espace de jeux en sol souple et d'un bac à sable. De plus, une régie extérieure est utilisée pour ranger le matériel attenant à ces activités. Des toilettes se trouvent également à l'extérieur

III) Fonctionnement

Pour la rentrée 2023-2024, l'ALSH de la commune de Saint Jacques sur Darnétal ouvre ses portes durant :

<u>Les périodes scolaires</u> :
Accueil périscolaire du matin ☞ Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7H30 / 8h15
Accueil périscolaire du soir ☞ Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16H30 à 18h30
Accueil matin ☞ Les mercredis de 8h à 13h00
Accueil journée ☞ Les mercredis - De 8h00 à 18h00. L'arrivée se fait entre 8h et 9h puis les enfants sont récupérés entre 17h et 18h. Le service est ouvert aux enfants de la commune et à ceux scolarisés hors de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal selon les places disponibles (avec une priorité aux enfants de Roncherolles selon convention en place).

a) Fonctionnement de l'accueil périscolaire du matin

L'accueil ouvre à partir de 7h30. Les parents sont responsables de leur enfant, jusqu'à leur présentation aux animateurs. Les enfants sont accueillis sur des coins permanents leur permettant de démarrer en douceur leur journée, puis ils sont accompagnés par les animateurs à leur école respective.

b) Fonctionnement sur le temps du midi

- *Premier service* : enfants de l'école maternelle

◊ De 11h45 à 12h30, Les enfants de l'école maternelle sont acheminés par les ATSEM et des animateurs vers le réfectoire pour y déjeuner. Le service se fait à table.

◊ De 12h30 à 13h35, Les enfants de l'école maternelle se dirigent vers le centre socioculturel et bénéficient d'un temps de jeux libres et d'activités mises en place par les animateurs avant d'être raccompagnés à l'école à 13h35 et d'être pris en charge par leurs enseignants.

◊ A 13h35, prise en charge des enfants par leurs enseignants ; un petit temps de récréation et de rassemblement leur est donné jusqu'à 13h45.

Dès le mois de Mai, les enfants de Grande Section se verront manger au self par groupe de 8 enfants. Un planning sera mis en place afin que les enfants puissent tester le service au self avant les vacances d'été. Ils seront acheminés vers l'école élémentaire afin de profiter d'un temps de récréation de 15 minutes avant d'aller se servir au self. Puis, ils débarrasseront leur plateau afin d'être acheminés avec les autres enfants de l'école maternelle vers le centre socioculturel. Cette organisation est mise en place dans le but de les préparer à leur entrée au CP, les familiariser avec la cour de l'école Jules Ferry mais également afin qu'ils acquièrent une autonomie et soient préparés au mieux au CP.

- *Deuxième service* : enfants du CP au CM2

◊ De 12h à 12h30, les enfants ont un temps de récréation : des ateliers récréatifs leurs sont proposés. Ces ateliers (manuels, culturels et sportifs) durent 30 minutes de 12h à 12h30.

◊ De 12h45 à 13h45 Ils prennent leur repas ; Afin de favoriser l'autonomie, un self est mis en place. Les enfants doivent prendre leur plateau, couverts, verre, pain, entrée et dessert avant de récupérer leur plat chaud. Ils s'installent librement dans la salle de restauration et y prennent le temps qui leur convient pour déjeuner.

◊ A 13h50, Prise en charge des enfants par les enseignants ; un petit temps de récréation et de rassemblement leur est donné jusqu' à 14h.

c) Fonctionnement de l'accueil périscolaire du soir

Cette année, sur le temps périscolaire, nous avons choisi de travailler sur le thème :

« Balade en France »

Dates	Pour tous les groupes
Du 4 Septembre au 20 Octobre 2023	La Normandie et sa fête foraine
Du 6 Novembre au 22 Décembre 2023	Noël dans le Grand Est
Du 8 Janvier au 23 Février 2024	Skions dans les Alpes
Du 11 Mars 19 Avril 2024	La magie en Bretagne
Du 6 Mai au 14 Juin 2024	Randonnons en Corse
Du 17 Juin au 5 Juillet 2024	Le soleil des DOM-TOM

A 16h30, les enfants inscrits à la garderie sont regroupés par les animateurs dans les écoles. Les enfants rejoignent les locaux du centre de loisirs où un goûter puis des activités récréatives leurs seront proposées.
Les thèmes proposés seront donc abordés tout au long de l'année autour d'une musique précise alliant les saisons et les fêtes sur une période donnée.
L'heure de fermeture du service est à 18h30.

d) Fonctionnement des mercredis

Cette année, le thème choisi pour les mercredis est :

« L'alphabet du monde »

Accueil de type 1 (matinée)

De 8h00 à 9h00 : Arrivée échelonnée des enfants - Accueil
A 9h00 : Début des activités jeux, sport ou culture.
De 11h45 à 12h45 : Repas à la cantine
A 13h00 : Départ des enfants avec leurs parents ou personnes majeures autorisées par eux.

Accueil de type 2 (journée)

De 8h00 à 9h00 : Arrivée échelonnée des enfants – Accueil
De 9h00 à 11h45 : Activités
De 11h45 à 12h45 : Repas à la cantine
De 12h45 à 14h30 : Temps calme avec possibilité de faire la sieste pour les plus petits
De 14h30 à 16h30 : Activités, jeux, sorties autour des thèmes déclinés dans les projets d'animation
De 16h30 à 17h00 : Goûter
De 17h00 – 18h00 : Départ échelonné des enfants avec leurs parents ou personnes majeures autorisées par eux
Ces horaires sont des horaires standards qui peuvent être bouleversés par l'organisation d'une sortie à la journée ou à la demi-journée à but sportif, culturel ou de loisirs.

Les enfants ont accès à des activités sportives, culturelles et artistiques diversifiées afin de développer leur curiosité intellectuelle et le plaisir d'apprendre. Le service organise ces activités soit en interne en tenant compte des compétences des animateurs en poste, soit en partenariat avec les associations locales telles que, par exemple, le club photographie, les sections sportives, le club astronomie, soit en faisant appel à des prestataires extérieurs (école de cirque, street art…). Les services communaux peuvent également être sollicités comme notamment la médiathèque.

Rythme et fréquentation

Un enfant inscrit, peut fréquenter l'accueil périscolaire ou extrascolaire à son choix, de façon continue et régulière (tous les mercredis) ou discontinue (un mercredi de temps en temps). Les places sont limitées d'où la nécessité par les parents de réserver à l'avance sur le portail famille les jours de présence de l'enfant, et de prévenir la responsable jeunesse, en cas de changement.

e) Fonctionnement de l'accueil pendant les vacances scolaires

Cette année, nous avons choisi de travailler sur le thème général :

« Visitons les continents »

- Du 23/10/2023 au 03/11/2023 ➔ L'Europe
- Du 26/12/2023 au 29/12/2023 ➔ Afrique
- Du 26/02/2024 au 08/03/2024 ➔ L'Asie
- Du 22/04/2024 au 03/05/2024 ➔ L'Australie
- Du 8/07/2024 au 26/07/2024 ➔ L'Amérique du Sud
- Du 19/08/2024 au 27/08/2024➔ L'Amérique Centrale et du Nord

Accueil type

De 8h00 à 9h00 : Arrivée échelonnée des enfants – Accueil
De 9h00 à 11h45 : Activités
De 11h45 à 12h45 : Repas à la cantine
De 12h45 à 14h30 : Temps calme avec possibilité de faire la sieste pour les plus petits
De 14h30 à 16h30 : Activités, jeux, sorties autour des thèmes déclinés dans les projets d'animation
De 16h30 à 17h00 : Goûter
De 17h00 – 18h00 : Départ échelonné des enfants avec leurs parents ou personnes majeures autorisées par eux
Ces horaires sont des horaires standards qui peuvent être bouleversés par l'organisation d'une sortie à la journée ou à la demi-journée à but sportif, culturel ou de loisirs.

Rythme et fréquentation

L'inscription s'effectue à la semaine. Des jours d'inscriptions seront prévus à l'avance et selon conditions définies dans le règlement intérieur. Afin de respecter le nombre de places, et de caler le dimensionnement de nos équipes d'animation, aucune inscription n'est prise en dehors de ces jours.

f) Fonctionnement des activités du midi

Ces ateliers se déroulent les midis à l'école élémentaire entre 12h00 et 12h30. Ils n'ont pas de caractère obligatoire et se font sur inscription auprès de l'animateur. Les enfants ont accès à des activités diversifiées (danse, jeux…) pour développer leur curiosité intellectuelle et le plaisir d'apprendre. Ces activités sont organisées en adéquation avec le nombre d'enfants inscrits et sont déployées grâce à la mobilisation et au savoir-faire de l'équipe d'animation. Ces activités sont facultatives et gratuites pour tous.

IV) L'équipe

a) Sa composition

Responsable du service jeunesse : Mme Chloë VITRY
Directrice adjointe : Mme Marlène AUZOU
Animateurs : Les animateurs sont répartis sur les différents temps de la journée, les mercredis et les vacances scolaires : Mme Audrey BENARD, M. Thomas DESOMBRE, Mme Mélodie HAUTEKIET, Mme Amélie LANNEAU, Mme Angélique LOCHON, Mme Émilie LOCHON, Mme Estelle PETIT, M. Lucas VITRY.
Bénévole aide aux devoirs
Au pointage des présences : Les directrices du service, Chloë VITRY et Marlène AUZOU
Lors des vacances scolaires, l'équipe peut être renforcée par des ***vacataires*** ou des ***stagiaires*** en fonction de l'effectif.

b) Les rôles de chacun

1) La responsable du service

- Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants.
- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique et de sa construction.
- Elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Elle gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité…).
- Elle a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- Elle a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Elle associe les parents à la vie du centre.
- Elle détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de l'ALSH

2) La directrice adjointe

- Elle travaille en partenariat avec la responsable, elle seconde son action.
- Elle coordonne les équipes d'animation et veille au respect du projet.
- Elle a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs
- Elle est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique.
- Elle a un rôle de formation des animateurs et de suivi des stagiaires.

3) L'animateur

Auprès des enfants

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans force
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complétement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait part à la responsable ou à la directrice adjointe des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Avec ses collègues

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe.
- Il participe obligatoirement aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il travaille en collaboration avec l'adjointe de direction.
- Il respecte le travail de l'autre (surveillants de baignade, personnel de service, chauffeur de bus,…)

Avec les parents

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes ou services concernés.
- Il est présent dans sa salle aux moments de l'accueil et du départ des enfants

V) Les intentions éducatives

Notre principale priorité est de faire vivre aux enfants (quel que soit leur âge) des **moments en collectivité** comme un moment privilégié.
Ces moments s'effectueront dans un **lieu sécurisant** (physiquement et moralement) pour les enfants.

a) Grandes lignes du projet éducatif

L'objectif de la politique communale est de proposer un service de qualité en contribuant à l'essor social et éducatif des publics concernés.
La richesse des actions proposées passe par un partenariat, une connaissance réelle du terrain et une recherche permanente d'activités innovantes en accord avec les principes et thèmes établis dans le projet éducatif.

Rappel des objectifs généraux

- Proposer des activités éducatives et culturelles de qualité
- Aider à l'épanouissement personnel et à la sociabilisation des enfants
- S'impliquer pleinement comme acteur social
- Développer un secteur associatif riche de professionnels afin de développer la curiosité et le plaisir du vivre ensemble à travers des projets diversifiés.

Rappel des objectifs opérationnels

- Offrir un large éventail d'activités ludiques et éducatives de qualité
- Développer l'expression culturelle, artistique, sportive et citoyenne du public accueilli.
- Développer des partenariats durables et constructifs.
- Appliquer au sein des projets pédagogiques des règles fondamentales
- Respecter la Déclaration des Droits de l'Enfant

Un projet d'animation détaille les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés.
Il regroupe plusieurs **projets d'activités** mis en place par les animateurs.

b) Objectifs du projet pédagogique

Le but du projet pédagogique est de répondre aux divers besoins de l'enfant à travers des actions conduites afin qu'il s'épanouisse, qu'il se construise une vie sociale et développe son autonomie.
Le fonctionnement du plan Mercredi s'instaurera avec la participation des enfants tout au long de cette année ; cela dans le but de répondre au mieux à leurs besoins ainsi qu'à leurs attentes, avec une adaptation de l'équipe d'animation concernant chaque enfant.
Il est dans l'objectif de répondre au mieux à leurs besoins physiques, sociaux, affectifs, intellectuels et biologiques selon leur âge à travers diverses actions. Les enfants participeront à des activités proposées afin de s'autonomiser, s'émanciper et acquérir des compétences propres à leur rythme. La bienveillance, le respect et l'égalité seront des valeurs mises en avant aussi bien dans les relations adultes-enfants et enfants-enfants tout au long de ce plan Mercredi.
Pour cela des partenariats sont mis en place avec des acteurs éducatifs car le dialogue et la mise en place de temps communs seront également un socle de notre plan Mercredi. La médiathèque (séance de lecture) et l'intervenant sportif seront les partenariats de nos mercredis, avec lesquels nous mettrons en place les objectifs, la recherche notamment d'idées, la formalisation, l'animation en elle-même et un bilan final afin de reconduire au mieux celui-ci.

VI) Les critères d'évaluation

Les objectifs d'évaluation, évalués selon des critères quantitatifs et qualitatifs, sont les suivants :

- *Observer et évaluer l'enfant, les activités et les animateurs lors des temps de jeux*
- Observer et évaluer les relations entre enfants, parents-animateurs, parents et entre animateurs
- Observer et évaluer l'esprit de groupe que véhicule chaque enfant à travers les activités de la vie quotidienne
- Observer et évaluer le sens du respect des animateurs auprès des enfants et inversement
- Observer et évaluer la créativité de chaque enfant
- Observer et évaluer l'environnement des enfants afin d'en mesurer le degré de sécurité physique et affective
- Observer et évaluer si les besoins et le rythme de l'enfant sont respectés et voir si l'enfant connait son rythme et ses besoins
- Observer et évaluer le niveau d'autonomie et de responsabilité des enfants

N.B : cette liste n'est pas exhaustive et pourra être modifiée en fonction des observations et des constatations relevées lors des différents temps.

Notre démarche d'évaluation s'effectuera essentiellement grâce à deux outils : un questionnaire et des entretiens. Ces deux éléments seront notamment utilisés auprès des adultes et des enfants mais aussi auprès des animateurs. Un outil pédagogique ludique leur sera proposé.

Les questionnaires permettront d'avoir un avis global sur les différents temps proposés ainsi que sur le fonctionnement du centre, sur les objectifs pédagogiques… Ils nous fourniront également des données quantitatives.
Les entretiens nous permettront notamment d'évaluer le ressenti de chacun sur l'accueil de loisirs et ses objectifs. De plus, lors de chaque bilan du mois, les animateurs seront évalués par la responsable, par l'équipe et devront s'auto évaluer. Ces évaluations s'appuieront sur des grilles d'évaluation mais aussi sur les comptes rendus des questionnaires et entretiens.